

Communiqué de presse

VALDOISIENS, POUR VOUS PROTEGER CONTRE LE VIRUS DE LA GRIPPE : VACCINEZ-VOUS !

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise rappelle qu'il est important de se faire vacciner pour éviter les formes graves de la grippe. En parallèle de la campagne de vaccination contre le Covid-19, la campagne de vaccination a débuté et se déroulera jusqu'au 31 janvier 2023.

La grippe est une infection respiratoire aigüe très contagieuse qui se caractérise par une forte fièvre, un mal de tête, des courbatures et une fatigue intense, qui chez une personne fragile peut entraîner des complications, une hospitalisation voire un décès.

Dans le Val-d'Oise, la couverture vaccinale des personnes à risque reste insuffisante, le taux de participation ayant diminué de 3,5 points par rapport à la campagne 2020.

Pour les personnes âgées de 65 ans et plus, souffrant d'une maladie chronique, un bon de prise en charge à 100 % est adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. Sur présentation du bon, il suffit de retirer le vaccin chez le pharmacien. Les patients peuvent se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix (médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien d'officine). S'ils n'ont pas reçu leur bon de prise en charge et sont éligibles à la vaccination (femmes enceintes, personnes présentant une obésité morbide), un professionnel de santé peut leur en délivrer un.

Pour les moins de 16 ans, la prescription médicale préalable est nécessaire.

Lorsqu'un rappel de vaccination Covid-19 est recommandé, les deux vaccinations, grippe et Covid - 19, peuvent être réalisées en même temps. En plus de la vaccination, le respect des gestes barrières permet aussi de lutter contre la transmission des virus de la grippe et du Covid-19.



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise



**Dans le Val-d'Oise,
la vaccination contre la grippe, c'est :**

244 917 courriers d'invitation



109 395 personnes vaccinées

Taux de couverture vaccinale : 45 %

Source : DCIR et données ESOPÉ

Contacts presse :

communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 98% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.